

BGer 6B 771/2018 vom 20. November 2018

Bundesgericht, 2018-11-20, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/bger_6B_771_2018

FR: TF 6B 771/2018 du 20 novembre 2018

IT: TF 6B 771/2018 del 20 novembre 2018

Regeste

Irrecevabilité du recours en matière pénale, défaut d'avance de frais | Procédure pénale

Erwägungen

E. 1

La partie qui saisit le Tribunal fédéral doit avancer les frais présumés de la procédure (art. 62 al. 1 LTF). Si elle ne verse pas l'avance requise dans le délai supplémentaire qui lui est fixé à cet effet après un premier non-paiement, son recours est irrecevable (art. 62 al. 3 LTF). X._____ a déposé un recours en matière pénale au Tribunal fédéral contre un arrêt de la Chambre pénale de recours de la Cour de justice genevoise, du 25 juillet 2018, rejetant son recours contre une ordonnance de non-entrée en matière du Ministère public genevois, du 9 mars 2018, rendue en sa faveur mais mettant les frais de la procédure à sa charge. Invité une première fois à verser une avance de frais de 3000 fr. conformément à l' art. 62 al. 1 LTF , X._____ a sollicité le bénéfice de l'assistance judiciaire gratuite. La demande a été rejetée par ordonnance incidente du 17 octobre 2018. Par ordonnance du 19 octobre 2018, un délai supplémentaire non prolongeable, échéant le 12 novembre 2018, a été imparti à X._____ pour procéder au versement de l'avance de frais, avec l'indication qu'à défaut de paiement en temps utile, le recours serait irrecevable (art. 62 al. 3 LTF). L'intéressé n'ayant donné aucune suite à cet envoi et en particulier pas effectué l'avance de frais dans le délai supplémentaire imparti, son recours est manifestement irrecevable. Il doit dès lors être écarté en application de la procédure simplifiée prévue à l' art. 108 al. 1 let. a LTF .

E. 2

Le recourant, qui succombe, supporte les frais de justice (cf. art. 65 al. 2 et 66 al. 1 LTF). Il sera tenu compte, dans ce contexte, du fait que l'indigence n'a pas été établie.

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.